



REUNION DU 26 AVRIL 2022

PV N.30

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. DUFOSET Alexandre - VILLENEUVE MICHEL - FRACHET OLIVIER

EXCUSES : MM DUGENY RODOLPHE- BALESTRAT CHRISTIAN

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

La commission rappelle aux clubs que tout changement de dates, d'horaires ou de terrain doit se faire uniquement via footclubs au moins 7 jours avant la date prévue pour la rencontre concernée et avec accord des deux clubs.

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent saisir les résultats sur footclubs avant le Lundi 14h00 sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent fournir la justification des licences de leurs joueurs soit le listing avec photo disponibles via footclubs ou avec l'application footcompagnon.

En raison du manque de date pour replacer les matches non joués et éviter de finir trop tard, la commission proposera que les matches se joue les mercredi après-midi

Catégorie U17

Niveau 1 : D1



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Calendrier

Dates	18/09	25/09	02/10	09/10	16/10	23/10	30/10	06/11	13/11	20/11	27/11	04/12	11/12	18/12
Journées	X	X	X	X	X	MR		X	X	X	X	X	X	X
Dates	08/01	15/01	22/01	29/01	05/02	12/02	19/02	26/02	05/03	12/03	19/03	26/03	02/04	09/04
Journées	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
Dates	16/04	23/04	30/04	07/05	14/05	21/05	28/05	04/06	11/06					
Journées	X	X	1/2finale	R9	R10	R11			Finale					

A= Journées aller

R= Journées retour

MR= Match de rattrapage

Match N°51261.2 U17 D1 du 23/04/22 Limoges Lafarge – Aix S/Vienne as 2 :

Amende de 7 € au club de Lafarge pour résultat non saisi.

Niveau 2 : D2

Calendrier 2eme phase

Dates	22/01	29/01	05/02	12/02	19/02	26/02	05/03	12/03	19/03	26/03	02/04	09/04
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Dates	16/04	23/04	30/04	07/05	04/05	21/05	28/05	04/06	11/06			
	X	X	Coupe	R4	MR	R5			Finale			

Match N° 52094.2 U17 D2 du 09/04/22 Guérétoise es 3 – E. Eymou/ChatNe/La croi :

Amende 21€ au club de Guérétoise es 3 pour feuille de match hors délai.

Match N° 52093.2 U17 D2 Poule A du 09/04/22 Auzances US 2 – AS St Junien :

Amende 7€ au club Auzances pour résultat non saisi.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

MATCH N° 52089.2 U17 D2 POULE A DU 23/04/22 E.EYMO/CHATNE/LACRO – AUZANCES US 2 :

Forfait de l'équipe d'Auzances.

La Commission,

- Enregistre le résultat suivant :

E.Eymo/ChatNe/LaCro 3 (3 points) - Auzances us 2 0 (-1 point)

Le club de l'US Auzances sera débité de la somme de 50€ pour forfait dans les 3 dernières journées.

MATCH N°52105.2 U17D2 POULE B DU 23/04/22 FOOT SUD 87 – CA RILHAC-RANCON2 :

Forfait de l'équipe de Foot Sud 87.

La Commission,

- Enregistre le résultat suivant :

Foot Sud 87 0 (-1 point) – CA Rilhac-Rancon2 3 (3 points)

Le club de Foot Sud 87 sera débité de la somme de 50€ pour forfait dans les 3 dernières journées.

MATCH N°52119.2 U17 D2 POULE C DU 23/04/22 E.AFP/ALOU/LEPAL – US SAINT LEONARD :

Forfait de l'équipe de Saint Léonard.

S'agissant du 3^{ème} forfait de Saint Léonard, cette équipe est donc déclarée forfait général pour la suite du championnat.

Les équipes devant rencontrer St Léonard seront donc exemptes.

Le club de l'US St Léonard sera débité de la somme de 50 € pour forfait dans les 3 dernières journées.

Catégorie U15

U15 D2

MATCH N° 52150.2 U15 D2 POULE A DU 23/04/22 USECC 2 – CA RILHAC-RANCON1 :

Forfait de l'équipe de USECC 2.

La Commission,

- Enregistre le résultat suivant :

USECC 2 0 (-1 point) - CA Rilhac-Rancon1 3 (3 points)

Le club de l'USECC sera débité de la somme de 50€ pour forfait dans les 3 dernières journées.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

MATCH N° 52194.1 U15 D2 POULE D DU 15/04/22 VERNEUIL VIEN 2 E ROUSSI/COND/ALOU2 :

Amende de 7 € au club de Verneuil pour résultat non saisi.

COUPES DEPARTEMENTALES

Demi-finales le 30 Avril pour toutes les catégories U19 U17 et U15 Principales et consolantes :

Fin de séance à 19h15

La prochaine réunion 03 Mai 2022 à 18h30

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFOSSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI